

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin technique de la Suisse romande
<b>Band:</b>	93 (1967)
<b>Heft:</b>	26
<b>Anhang:</b>	Bulletin d'information de l'Association, no 2, 1967
<b>Autor:</b>	Association des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ  
DE LAUSANNE**

**BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION**

publié par le Comité central A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>PL

Rédacteur responsable : M. Alfred Morand

N° 2 - 1967

Supplément au « Bulletin technique de la Suisse romande », N° 26 - 1967



**Billet du rédacteur**

*La parution d'une publication quelle qu'elle soit, et de notre Bulletin d'information en particulier, présuppose qu'un certain nombre de problèmes aient été résolus : fourniture des articles, choix de la matière à publier, mise à disposition des moyens financiers nécessaires à l'impression, date et fréquence de parution, acquisition de la publicité, etc.*

*J'aimerais aujourd'hui attirer votre attention sur un problème non entièrement résolu, à savoir l'aspect financier de notre Bulletin.*

*Vous avez pu constater que le Bulletin technique de la Suisse romande était envoyé à tous les membres de l'A<sup>3</sup> en même temps que le Bulletin d'information. Cela représente une charge financière qui dépasse le budget ordinaire prévu pour la publication du Bulletin d'information. Comment cela a-t-il donc été possible, me direz-vous ? Et de citer la boutade attribuée à M. Rockefeller, disant qu'après les femmes et le jeu, l'ingénieur était le meilleur moyen de se ruiner. Rassurez-vous, il n'en est rien et ceci grâce à la collaboration et à l'aide de la Rédaction du Bulletin technique de la Suisse romande, de son rédacteur en chef, le professeur D. Bonnard, en particulier.*

*Je me permets donc de demander à tous les membres A<sup>3</sup> de faire à leur tour un geste en faveur du Bulletin d'infor-*

*mation, geste qui pourrait se concrétiser de la façon suivante :*

- *Souscription d'un abonnement au Bulletin technique de la Suisse romande. La haute tenue scientifique de cette publication n'est plus à démontrer.*
- *Acquisition de publicité pour ce même Bulletin ; je m'adresse ici spécialement aux anciens Epuliens occupant des postes dirigeants ou ayant leur propre entreprise (point important à souligner : le Bulletin d'information étant distribué à tous les membres A<sup>3</sup> quatre fois par an, le Bulletin technique — qui lui sert de support — touche en ces quatre occasions tous les pays ayant une association nationale, c'est-à-dire Suisse, France, Italie, Belgique, Luxembourg, Portugal et Espagne).*
- *Don bénévole en faveur du Bulletin d'information.*

*De cette manière, la Rédaction du Bulletin technique pourrait récupérer, partiellement du moins, les fonds qu'elle a généreusement mis à la disposition de notre Association. Merci d'avance de votre collaboration.*

*Pour terminer, je me fais l'interprète du Comité central pour souhaiter à tous les anciens Epuliens et à leur famille un Joyeux Noël et une Bonne Nouvelle Année !*

**Changements à la tête de notre Comité central**

Ainsi qu'il en avait manifesté le désir depuis quelques années déjà, M. André Mairesse s'est démis de ses fonctions présidentielles, pour raison d'âge, lors de la 20<sup>e</sup> séance du Comité central, le 14 octobre 1967. Il a



été nommé président d'honneur de notre association. M. Eric Choisy a été nommé nouveau président central.

Lors du déjeuner qui clôtura l'assemblée susmentionnée, M. Pierre Oguey, président d'honneur de l'A<sup>3</sup> suisse, a rendu un brillant hommage à celui qui, pendant une vingtaine d'années, présida avec succès aux destinées de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Voici in extenso l'allocution de M. Oguey :

« Cher Monsieur Mairesse,

Lorsqu'il y a peu d'heures on m'a demandé de m'adresser à vous, à l'issue de ce déjeuner où vous paraissiez pour la première fois déchargé de votre hotte présidentielle, je n'ai songé qu'un instant à me plonger dans nos archives, si grande est la somme des événements et des souvenirs que déjà votre nom seul évoque pour nous tous.

D'ailleurs, en leur sécheresse, les dates et les chiffres comme autant de jalons, de points de départ ou de têtes d'étape, ne sauraient donner une idée juste de la route magnifique suivie par l'A<sup>3</sup> sous votre direction. Il faut la survoler, cette route, pour se rendre compte de sa longueur et de ce qui fit son importance, sa vraie valeur.

Vous étiez l'animateur de notre Association française, dont l'activité fut considérable et marquée de votre style. Si je n'ai eu que par vos rapports annuels l'écho des conférences parisiennes, j'ai eu le privilège de participer à quelques-uns de vos voyages d'étude, si magnifiquement organisés, où l'intérêt technique offert par les usines ou les grands ouvrages alternait avec les visions des trésors du passé (je revois Le Havre, son port et un paquebot nouveauté, la tournée en Bourgogne, ses barrages et ses églises) et à d'autres voyages ponctués de repas dignes des dieux, le tout lié par une cordialité d'heure en heure grandissante.

A Paris, vous aviez des rencontres fréquentes, alors plus amicales que techniques ; les dames n'étaient pas oubliées, et il vous arrivait de louer pour vous une rangée entière de sièges à l'Opéra.

Cette grande famille était merveilleusement accueillante aux nouveaux venus. Le jeune ingénieur arrivant était entouré, conseillé, recommandé et souvent bien vite placé ; c'était dans une entreprise de génie civil, une fabrique de machines, voire de pianos (Gaveau, soyons précis, dans un cas particulier). Tout vous était possible, car non seulement vous gardiez le contact avec nos anciens élèves nombreux en France, de Marseille à Lille en passant par Lyon et Paris, mais vous avez, Monsieur Mairesse, des amis partout.

Qui pourrait s'en étonner ? Au prestige de l'ingénieur, du chef d'industrie à la forte personnalité, aux qualités françaises dans ce qu'elles ont de meilleur, s'ajoutait chez vous un charme personnel auquel il était difficile de rester insensible.

Il faut dire aussi votre œuvre en faveur de notre Ecole. Votre attachement à elle, si profond et manifesté constamment avec une ardeur communicative, a fait presque des miracles. Je pense à la reconnaissance du titre de Lausanne en France, à vos multiples démarches difficiles. Je revois cette soirée, avec bal, en l'honneur du ministre de Suisse (un Carl Burckhardt) accompagné de sa gracieuse épouse (une de Reynold) aux gants rouge cardinal, soirée bien faite pour convaincre vos amis français que les Suisses ne sont pas tous de pittoresques armaillis jouant du cor.

Si la cause de l'Ecole en France a été gagnée, c'est parce qu'elle avait en vous un défenseur intelligent, habile, tenace et convaincant ; en un mot, le plus efficace des ambassadeurs. Vous nous avez ainsi fourni un atout majeur dans nos pourparlers en d'autres pays. Et, au cours de ces derniers vingt ans, comme président central de l'A3E2PL, vous nous en avez donné bien d'autres, pour la défense de nos projets devant l'opinion publique suisse et même devant notre parlement cantonal. Je le sais bien pour en avoir usé souvent, dans ces moments où l'argent était rare, les circonstances défavorables, où l'existence même de notre Ecole était discutée.

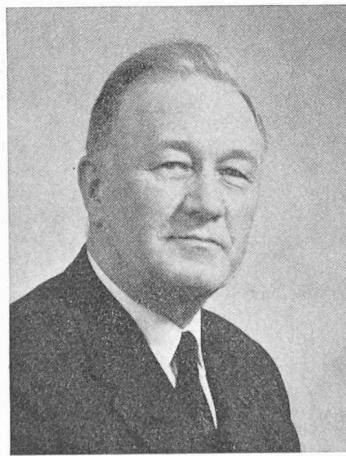
Les temps ont changé, des perspectives nouvelles s'ouvrent, et nous en sommes heureux pour elle ; mais si des propositions de riche mariage aujourd'hui lui sont faites, c'est parce que la toujours vaillante, mais un temps frêle jeune fille, s'est épanouie en force et en grâce.

Vous êtes pour beaucoup, cher Monsieur Mairesse, dans cette évolution bénéfique, car une école, au-delà des nécessités évidentes, pas toujours évidentes aux yeux de tous, vit de son rayonnement et de la fidélité de ses anciens élèves, dans les bons comme dans les mauvais jours.

Au nom de nos camarades, anciens et jeunes, et pensant aussi à ceux qui leur succéderont, je vous dis notre reconnaissance infinie pour tout ce que vous avez fait pour notre chère Ecole. »

Nous ajouterons : Au revoir, M. Mairesse !

Notre nouveau président central, M. Eric Choisy, est déjà connu de nombreux Epuliens, puisqu'il déploie avec succès ses activités professionnelles et politiques, tant sur le plan national qu'européen.



Né en 1897 à Genève, M. Choisy fait ses études dans sa ville natale et à Lausanne, où il obtient en 1920 son diplôme d'ingénieur à l'EPUL. Il fut successivement ingénieur, puis chef de service aux Ateliers de Sécheron à Genève, directeur puis président de la Compagnie genevoise des Tramways électriques, président des Services industriels de Genève (dont il est membre du Conseil d'administration actuellement) et depuis 1950, il assume la présidence de la S.A. Grande-Dixence, à Lausanne.

Parallèlement à cette activité professionnelle, M. Choisy se dévoue à la chose publique et fut président de l'Union d'entreprises suisses de transport, pré-

sident de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, président de la Fédération européenne d'Associations nationales d'ingénieurs — dont il en est actuellement le président d'honneur — délégué de la Suisse au Comité de l'OCDE pour les questions de personnel scientifique et technique, président du Forum atomique européen.

Actuellement, M. Choisy est encore président de l'Association suisse pour l'énergie atomique, vice-président du Centre suisse pour le développement de la relève professionnelle et scientifique, président du Conseil général de l'EPUL, président de la section genevoise de l'Union suisse pour la protection des civils.

Sur le plan politique, notre président central est député au Conseil des Etats, où ses interpellations sur les problèmes scientifiques font autorité, président de la Commission fédérale pour les affaires spatiales, président de la Commission fédérale de l'économie hydraulique et énergétique, membre du Conseil de défense nationale, membre de la Commission fédérale de l'énergie nucléaire.

En 1953, le titre de docteur *honoris causa* de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a été conféré à M. Choisy.

Après une telle énumération, la personnalité et l'envergure de notre président ne sont plus à démontrer. Merci à M. Choisy d'avoir accepté cette tâche supplémentaire.

#### Plaidoyer pour l'ingénieur

*Le nom de Louis Armand est connu de tous. Né en 1905, de parents de condition modeste, il réalise une ascension sociale caractérisée par son exceptionnelle réussite. Polytechnicien, il fera carrière dans les chemins de fer et deviendra président de la SNCF. Il présidera ensuite EURATOM, de 1958 à 1959. Aujourd'hui, à la tête ou membre d'une dizaine de conseils d'administration, professeur à l'Ecole nationale d'administration, membre de l'Institut et de l'Académie française, il est une autorité dans les domaines scientifique, économique et culturel de notre temps.*

*Cet homme, dont la pensée est tout entière tournée vers l'avenir et que préoccupe essentiellement l'humanisation de la technique, croit de toute son âme à la technologie, comme les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle croyaient à la science.*

*Louis Armand considère que les structures des pays européens ne sont pas adaptées à la seconde phase de la révolution industrielle que nous vivons actuellement. Partisan d'une Europe « fonctionnelle », plutôt qu'« institutionnelle », il souhaite une étroite union de l'Europe occidentale qui donnerait à l'économie des pays européens une dimension comparable à celle des USA et de l'URSS.*

*Grâce à l'amabilité de la rédaction de la revue française Entreprise, que nous remercions sincèrement, nous avons le plaisir de publier ci-après un article de M. Armand, traitant de la place de l'ingénieur dans la vie moderne.*

Si on essaie de faire une liste des décisions qui sont d'une importance vitale pour une entreprise, on est frappé par le nombre élevé de celles qui sont liées à l'intervention d'un technicien. Diversifier la production, abaisser le coût d'un produit, améliorer sa qualité, mettre au point de meilleurs procédés de stockage, présenter le produit dans un emballage adéquat et attrayant sont autant d'exigences auxquelles aucun chef d'entreprise ne peut répondre sans s'appuyer sur le travail de l'ingénieur.

Autrefois, la prévision économique pouvait se contenter de quelques indicateurs simples : la démographie, le volume de production des concurrents, les réglementations fiscales et douanières. Aujourd'hui, elle doit tenir compte d'une donnée nouvelle et fondamentale : l'évo-

lution des techniques découlant de l'apport de la science. Il y a aux Etats-Unis des gens dont le métier consiste à prévoir les changements technologiques susceptibles de se produire dans un délai plus ou moins long, d'évaluer les conséquences économiques probables de ces changements, et de prévenir les firmes intéressées qu'elles doivent prendre tel ou tel virage dans le domaine technique — en consentant les investissements indispensables à ce renouvellement — si elles ne veulent pas se trouver brusquement éliminées d'un marché par un concurrent plus perspicace.

L'évolution de l'industrie aéronautique, devenue l'industrie aérospatiale, illustre parfaitement l'importance du facteur technique dans toute prévision économique au niveau de l'entreprise. Certains des plus gros producteurs d'avions de la fin de la deuxième guerre mondiale n'ont pas prévu à temps l'importance des fusées. Ils furent dans l'impossibilité de bénéficier des contrats portant sur des centaines de millions de dollars que le Département de la défense, puis la NASA dans le cadre de la recherche spatiale, ont conclus avec les firmes aéronautiques. En ce moment même, ces firmes se trouvent devant un autre virage : la part des crédits de la recherche spatiale consacrée à l'industrie aéronautique pour la mise au point et l'assemblage des vecteurs spatiaux ne cesse de diminuer, alors que la part consacrée aux équipements électroniques, toujours plus perfectionnés, s'accroît considérablement. Les sociétés aéronautiques qui ont su prévoir à temps cette évolution de la technique spatiale et investir suffisamment pour développer le secteur électronique de leur entreprise seront avantagées par rapport à celles qui n'ont pas prévu ce type d'évolution.

#### *Un créateur et un observateur*

Dans l'entreprise moderne l'ingénieur n'est plus seulement l'homme qui organise et qui surveille le travail des ateliers, qui fait fonctionner les machines et se contente de tirer le maximum des équipements existants. Il est aussi un créateur et un observateur. En tant que créateur, c'est lui qui met au point des processus de production nouveaux, invente de nouvelles machines, rationalise le travail, invente ou utilise des matériaux nouveaux, des produits plus résistants ou moins coûteux, des sources d'énergie mieux adaptées au caractère spécifique de sa production. Comme observateur, il suit l'évolution des techniques, essaie de prévoir à quelle époque une découverte scientifique pourra passer dans le domaine de l'exploitation industrielle, détermine la durée d'utilisation des équipements existants, durée qui peut être raccourcie par l'apparition d'une technique nouvelle. Le rôle de l'ingénieur tend à devenir déterminant, aussi bien dans une grande partie des décisions relatives à la gestion quotidienne de l'entreprise que dans les décisions lourdes de conséquences pour l'avenir, le choix des investissements par exemple. Et à ce titre, on sent de plus en plus dans les grandes entreprises le besoin de faire entrer dans les services d'études prospectives des ingénieurs jusque-là confinés dans un simple service de documentation technique.

S'il est vrai que la survie et l'expansion des entreprises dépend de plus en plus des apports de la technique, et des hommes qui en détiennent la clé, c'est-à-dire les ingénieurs, on pourrait penser que la place et l'influence de ces derniers, j'allais dire leur prestige, au sein de l'entreprise, s'accroît en conséquence. Or ce n'est pas le cas. Le plus souvent, l'ingénieur est tenu à l'écart des principaux centres de décision. Au niveau du commandement, ce sont les économistes, les financiers et les juristes qui prédominent. L'ingénieur en tant que tel ne détient pas le pouvoir de décision. S'il veut s'en approcher, il faut qu'il laisse au vestiaire ses attributs de technicien et qu'il se transforme en économiste ou en financier. Sinon il restera l'homme des machines, cadre certes, mais aux mains sales, et son influence sur

l'orientation de la politique générale de l'entreprise sera négligeable.

#### *Techniciens ou financiers*

Paradoxalement, le progrès rapide de la technique qui, d'un côté, accroît l'importance du rôle de l'ingénieur et rend plus nécessaire que jamais sa participation aux grandes décisions de l'entreprise, tend, d'un autre côté, à le confiner dans sa tâche strictement technique. En effet, progrès technique signifie multiplication des connaissances, donc spécialisation. Dans les grandes entreprises aux activités multiples, et surtout dans celles qui exploitent les techniques les plus avancées et les plus complexes, l'ingénieur qui remplit une fonction technique est nécessairement un spécialiste, et c'est précisément ce qui accroît son isolement.

Voilà donc le dilemme devant lequel se trouvent la plupart de nos ingénieurs, ou plutôt voilà les deux périls qui les guettent : renier leur qualité d'ingénieur et de technicien pour se transformer en économiste ou en financier, s'ils veulent participer au pouvoir de décision, ou bien s'isoler dans leur environnement technique, dans leur spécialité bien délimitée, sans se préoccuper des liens de leur travail avec la vie générale de l'entreprise.

D'où vient la prédominance des financiers et des économistes sur les ingénieurs dans ces domaines où l'apport de ces derniers est pourtant essentiel ? J'y vois pour ma part plusieurs raisons. La première est d'ordre historique. Au siècle dernier, le pouvoir de commander était lié à la propriété du capital. Le chef de l'entreprise était celui qui y risquait son argent, et il lui appartenait naturellement de prendre les principales décisions relatives à la gestion de son affaire. Le rythme des innovations techniques était moins rapide qu'aujourd'hui et les découvertes scientifiques passaient beaucoup plus lentement du stade du laboratoire à celui des applications industrielles. Le rôle des techniciens restait donc relativement secondaire et le dirigeant d'entreprise avait surtout besoin d'une bonne connaissance des mécanismes économiques et des techniques financières pour réussir, c'est-à-dire pour obtenir le maximum de profit de l'argent qu'il avait investi. Mais ce qui lui donnait le droit de commander, ce n'était pas sa qualité de financier, c'étaient ses titres de propriété. Or, aujourd'hui, les financiers continuent de se maintenir aux commandes, mais ils manient des capitaux qui ne leur appartiennent plus. Il s'est produit une sorte de transfert du pouvoir de décision. La justification principale de ce pouvoir — la propriété — a disparu et c'est une qualité importante, mais accessoire, de l'ancien chef d'entreprise — être financier — qui est devenue la justification du droit de commander.

#### *La lutte pour le pouvoir*

Le rôle prédominant joué par ce groupe — économistes, financiers et juristes — peut s'expliquer en deuxième lieu par la vogue de l'économie, science-miracle qui donne accès au pouvoir aussi bien dans la vie sociale et politique que dans celle des affaires. Tout le monde veut faire de « l'économie » et on a tendance à considérer que l'initiation économique donne le droit de gouverner. La lutte pour le pouvoir oppose les économistes aux hommes politiques, auxquels ils contestent le droit de décision qu'ils réclament pour eux exclusivement, en vertu de leurs connaissances économiques. On appelle cela de la technocratie. Le terme pourrait faire illusion. Il n'y a pas de techniciens véritables parmi ces spécialistes en économie qui réclament le pouvoir. Les ingénieurs en tant que techniciens sont totalement exclus de cette course.

L'emprise des cadres administratifs, des économistes et des financiers sur la vie des affaires a été renforcée au

cours des trente dernières années par le dirigisme, cette organisation de la vie économique par la voie réglementaire et administrative qui s'est développée à la faveur de la guerre d'abord, et de la planification ensuite. Les entreprises ont été obligées de renforcer leurs services administratifs et juridiques, de gonfler les structures improductives appelées à se débattre avec les nouvelles réglementations étatiques qui ont tendance à devenir le souci dominant du chef d'entreprise, au détriment des impératifs techniques. Ces nouvelles structures, établies d'emblée au niveau du commandement, sont devenues le domaine d'élection des financiers et des économistes. Là aussi, l'ingénieur est relégué à l'arrière-plan et, une fois de plus, s'il veut s'introduire dans les centres de décision, il ne peut le faire qu'en rejoignant la cohorte des économistes et des financiers.

Cette méconnaissance du rôle propre de l'ingénieur entraîne un certain nombre de conséquences dont deux me paraissent particulièrement graves. La première est le décalage croissant entre l'évolution des équipements et la relative stagnation des structures. Les équipements, c'est le domaine de la technique, le règne de l'ingénieur. Aussi longtemps qu'elles sont restées à peu près stables, les structures institutionnelles, juridiques et sociales pouvaient évoluer suivant leur rythme propre, très lent, obéissant avant tout à des impulsions idéologiques, et suivant l'évolution de la mentalité dans l'ensemble de la société. Mais depuis que le progrès technique est devenu le moteur de l'expansion économique, l'aiguillon des transformations sociales et la condition de la survie d'une société dans un contexte international de compétition économique, les structures existantes ont tendance à freiner le progrès. L'ingénieur a créé l'automobile, mais les économistes, les financiers et les juristes n'ont pas su créer à temps les structures indispensables à l'utilisation rationnelle de l'automobile. Dans Paris, des voitures dont le compteur peut monter à 170 km/h, ne font que du 10 km/h aux heures de pointe. Aujourd'hui, les chimistes européens peuvent fabriquer en laboratoire les propergols nécessaires à la propulsion de puissantes fusées, les électroniciens seraient à même de fournir les équipements indispensables au lancement de satellites, mais il n'existe pas encore de structure politique, administrative et financière suffisante pour utiliser cette possibilité. Faute de structure d'accueil, la télévision en couleurs ne pourra être exploitée en Europe sur une large échelle que plusieurs années après sa mise au point par les ingénieurs. Une décision européenne commune sur le choix du procédé qui sera finalement exploité fait toujours défaut. On a mis moins de temps pour creuser dans du granit sous le Mont-Blanc, 11,6 kilomètres de tunnel que pour créer une société internationale qui permette l'utilisation de ce tunnel. Dans tous ces cas, le retard des structures sur les équipements nouveaux entrave les adaptations indispensables ou retarde l'heure à laquelle la société peut bénéficier d'un progrès technique. Il en résulte un gaspillage qui pourrait être en grande partie supprimé si les ingénieurs étaient associés à tous les niveaux aux grandes décisions dont dépend l'avenir.

La seconde conséquence de l'éloignement des ingénieurs des centres de décisions est la stérilisation de tout ce que l'ingénieur pourrait apporter à l'entreprise s'il était associé au pouvoir en tant que technicien, sans être obligé de se transformer en financier ou en économiste. Cela se traduit par un autre gaspillage, celui de matière grise. C'est une déperdition d'énergie et de pouvoir créateur fortement préjudiciable à l'ensemble de la société. Si l'ingénieur, pour satisfaire son ambition légitime de s'approcher du pouvoir, doit se faire économiste en renonçant à son originalité de technicien, il prive la société des compétences qu'il tire de sa formation technique. Si, prenant son parti de la situation actuelle, il se confine dans ses tâches techniques, il ne remplit pas son rôle d'incitateur au progrès dans le domaine des structures économiques, juridiques et financières.

Mais il ne suffit pas de faire un diagnostic, il faut proposer des remèdes. Pour permettre à l'ingénieur de jouer dans l'entreprise, et dans la vie du pays en général, son rôle de technicien, de créateur, d'observateur et d'aiguillon du progrès, il faut agir sur deux niveaux, très différents l'un de l'autre, des structures institutionnelles existantes — car, l'absence des ingénieurs dans les centres de décisions est elle-même une manifestation du retard des structures par rapport aux progrès de l'équipement !

L'un de ces niveaux est la formation des ingénieurs. L'enseignement reçu par les élèves dans les écoles d'ingénieurs ne donne pas toute la formation nécessaire pour être cadre dans une entreprise. On a longtemps négligé cet aspect fondamental de la préparation des élèves à leur activité future. Pour remplir cette lacune, beaucoup d'ingénieurs, sentant la nécessité d'un apprentissage complémentaire, dans des domaines ignorés par les programmes traditionnels, se lancent à leur sortie de l'école dans des études économiques et juridiques.

#### *D'abord connaître l'entreprise*

La nécessité de lier cette étude à celle des disciplines techniques, l'une éclairant l'autre, a conduit la direction de l'Ecole centrale à incorporer une série de cours sur la vie de l'entreprise aux programmes de l'Ecole. Je crois qu'il faut saluer cette initiative qui ressemble à une petite révolution dans le monde de l'enseignement technique. Il faut apprendre au futur ingénieur-cadre ce qu'est une entreprise et comment elle fonctionne. Il doit apprendre que l'entreprise est un tout dont les parties réagissent constamment les unes sur les autres, une grande organisation baignée d'informations qui circulent d'un service à l'autre, verticalement et horizontalement. Pour jouer pleinement son rôle dans cet ensemble complexe, l'ingénieur doit d'abord le connaître. Il faut qu'il sache se brancher sur le réseau des informations, qu'il soit capable de connaître les objectifs communs vers lesquels tendent les activités multiples qu'il voit autour de lui, et qu'il ne se contente pas lui-même d'une « miette » de ce travail. Il faut qu'il comprenne l'aspect économique et financier des problèmes. Il est essentiel pour lui d'avoir une vue d'ensemble pour savoir quelles informations il doit transmettre, sous quelle forme et à qui, pour qu'elles puissent infléchir utilement la marche de l'entreprise. Il doit savoir aussi quelles sont les informations dont il a personnellement besoin pour accomplir son travail, et où il peut les trouver.

L'importance de l'échange d'informations dans les entreprises modernes serait à elle seule une raison suffisante pour enseigner aux futurs ingénieurs-cadres le fonctionnement de l'entreprise. D'autre part, l'ingénieur peut être appelé à commander, à manier des hommes et même à les former. Pour remplir cette tâche, une formation purement technique est insuffisante. Le sens des relations humaines devrait être inculqué aux élèves. Pour remplir son rôle social, l'ingénieur doit devenir plus « humain ».

Et s'il veut accéder à des tâches de direction il faut qu'il complète ses connaissances techniques par une culture générale plus étendue : il doit compenser les inconvénients de la spécialisation par un surplus de culture.

S'il est nécessaire de préparer le technicien à remplir son rôle avec les plus grandes chances de succès et d'efficacité, il faut également que le cadre dans lequel il est appelé à travailler permette cet épanouissement.

C'est-à-dire qu'il y a un deuxième aspect des structures sur lequel il faut agir, et c'est le fonctionnement de l'entreprise elle-même. Si celle-ci évolue dans un climat de suradministration où les soucis liés à la réglementation économique l'emportent sur les exigences de la technique, l'ingénieur restera impuissant. L'entreprise est la cellule de base de la société moderne et c'est une

cellule vivante, soumise à un certain nombre de lois naturelles et douée d'un dynamisme propre. C'est à son niveau que se réalise le mieux la régulation des divers facteurs qui déterminent l'évolution économique d'un pays.

Les Russes viennent de redécouvrir cette vérité fondamentale. Ils ont réintroduit la notion de profit comme critère d'efficacité et de réussite.

C'est un avertissement et une leçon pour les pays dans lesquels la réglementation administrative tend à étouffer l'élan dynamique communiqué à la vie des affaires par l'espérance du profit. Celui-ci, en effet, n'est pas seulement un critère de réussite, mais une incitation à risquer plus, à réinvestir, à agrandir. C'est le plus puissant stimulant de l'expansion. En quoi le respect de ces règles vitales du jeu des affaires peut-il contribuer à accroître le rôle de l'ingénieur ? La réponse est dans ces quatre mots : coût, qualité, rentabilité, compétitivité.

Ce sont les conditions du profit. Dans l'effort d'une entreprise pour les réunir, l'ingénieur joue un rôle de premier plan. Si le point de vue de l'économiste, du financier ou du juriste reste utile, celui de l'ingénieur devient déterminant.

Dans les échanges internationaux, les ingénieurs ont l'occasion d'affirmer leur présence et de jouer un rôle de premier plan. S'il n'existe pas encore une « internationale des ingénieurs » comme cette internationale des savants dont on a parfois parlé, il y a néanmoins un esprit « ingénieur » dans l'ensemble de ces contacts internationaux — esprit positif et pacifique, où l'affrontement politique est absent et où prédomine la compétence technique. On peut dire qu'il y a à ce niveau un juge de paix universel, indépendant de toutes les idéologies : la qualité des produits et leur compétitivité. C'est en grande partie l'affaire des ingénieurs.

Il devient ainsi de jour en jour plus évident que la remise en question permanente des structures économiques, sociales et financières, sous la pression du progrès technique exige la participation de l'ingénieur aux principales décisions qui engagent l'avenir. Pour arriver à ce résultat, il faut que l'ingénieur y mette du sien, sans oublier qu'il a aussi un rôle civique à jouer, ce qui exige qu'il sorte de la réserve qu'il pratique trop souvent à l'égard de la politique.

(Article paru dans *Entreprise*, du 20 novembre 1965.)

## L'avenir de l'EPUL

La transformation de l'EPUL en une deuxième Ecole polytechnique fédérale pose une série de problèmes difficiles. Aucun cependant n'est tel qu'il ne puisse trouver une solution satisfaisante, à condition de placer l'intérêt général du pays au-dessus des questions de prestige ou de routine.

La justification d'une telle transformation résulte essentiellement de l'effort à faire en Suisse dans le domaine de la formation d'ingénieurs universitaires de haute qualification. L'Ecole polytechnique de Zurich, dont l'agrandissement est en cours, pourra accueillir au maximum 8000 à 10 000 étudiants jusqu'au diplôme. Or, les besoins futurs à partir de 1975 dépasseront largement ce chiffre. Il est donc indispensable de mettre Lausanne en mesure d'accueillir 4000 à 5000 étudiants ingénieurs, dans les meilleures conditions possibles, à une échéance difficile à fixer mais qui devrait se situer entre 1980 et 1990. Comme première étape à exécuter jusqu'à fin 1974, il s'agirait de permettre la formation de 2000 étudiants jusqu'au diplôme, en d'autres termes de doubler l'Ecole actuelle.

La mission nationale de notre Ecole a été reconnue à plusieurs reprises, notamment lors de l'octroi, par la Confédération, en 1959, du crédit de 3,7 millions pour son agrandissement aux Cèdres. Personne ne conteste le rôle éminent qu'elle a joué dans la vie économique

du pays tout entier et le rayonnement apporté par ses anciens élèves en Suisse et à l'étranger. Ce qui est certain, également, c'est que notre économie suisse, et notamment celle de Suisse romande, attend un appui accru par les résultats des travaux de recherche effectués dans nos divers instituts et laboratoires. Or, pour obtenir le nombre de chercheurs nécessaires, il faut que la taille de l'Ecole soit suffisante. Actuellement, nous avons une peine considérable pour le recrutement de nos chercheurs. La quantité annuelle de nos diplômés est insuffisante pour assurer la relève dans le domaine scientifique. Comme c'est également le cas pour le secteur industriel, l'urgence est éclatante.

Sur le plan du principe, la nécessité du développement de notre Ecole s'est donc imposée dans tous nos milieux. Par les études de la Communauté de travail pour l'utilisation des terrains de Dornigny, nous savons qu'il est possible de construire une nouvelle Ecole polytechnique à 6000 étudiants. Cette tâche n'est plus celle du canton de Vaud. L'avenir de notre Ecole dépend donc de sa transformation en une deuxième Ecole polytechnique fédérale.

La négociation s'est ouverte au milieu de septembre. La délégation fédérale comprend : M. le conseiller fédéral *Tschudi* ; M. *Biéri*, vice-directeur des Finances fédérales ; M. *Martel*, secrétaire du Département de l'intérieur ; M. le Dr *H. Bosshardt*, ancien secrétaire du Conseil EPF.

La délégation cantonale est dirigée par M. le conseiller d'Etat *Pradervand*. Elle comprend en outre M. le conseiller d'Etat *Graber*, M<sup>e</sup> *Ramelet*, avocat, et le *directeur de l'Ecole*.

Bien que les pourparlers avancent à grands pas, car il est prévu de soumettre le problème aux Chambres dès mars 1968, aucune décision n'a encore été prise.

Nous ne pouvons donc ici que mentionner les questions importantes qui se posent.

Sur le plan constitutionnel fédéral ou cantonal, aucun obstacle n'est à relever. La Constitution fédérale s'exprime en effet comme suit à l'article 27 :

« La Confédération a le droit de créer, outre l'Ecole polytechnique existante, une université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure ou de subventionner des établissements de ce genre. »

La création d'une deuxième Ecole polytechnique fédérale est donc parfaitement compatible avec la Constitution fédérale. Sur le plan cantonal, la Constitution ne mentionne que l'obligation de l'instruction à tous les niveaux. Seule la loi sur l'enseignement supérieur fait mention de l'EPUL. Comme cette loi date de 1916, elle est dépassée et une nouvelle loi s'impose qui pourra tenir compte de la transformation envisagée.

C'est en août 1966 que le Conseil d'Etat du canton de Vaud demandait au Conseil fédéral la transformation de l'EPUL en institution fédérale autonome et complète. La nécessité du maintien de toutes les sections actuelles et de l'Ecole d'architecture n'est contestée par personne. Bien au contraire, la porte reste ouverte à la création de nouvelles initiatives qui correspondront aux besoins du pays. Pour le moment, cependant, il n'est pas envisagé d'élargir l'éventail de la formation à Lausanne si ce n'est d'offrir, par l'introduction de nouveaux plans d'études en automne 1968, la possibilité d'orientations diverses en dernière année et dans certains cas dès le cinquième semestre. Ainsi, par exemple, en section des ingénieurs mécaniciens, quatre orientations seront instituées : machines hydrauliques, machines thermiques, microtechnique et métallurgie.

L'autonomie d'un établissement d'enseignement supérieur n'est que relative en Suisse. Elle est réelle au niveau de la matière enseignée, elle est nulle sur le plan financier car nous n'avons aucune institution possédant ses ressources propres. Lorsqu'on parle d'une Ecole poly-

technique fédérale autonome à Lausanne, il s'agit donc du maintien de son génie propre à côté de celui de sa grande sœur cadette de Zurich. Dans certains communiqués de presse ou dans certains discours, on a parlé de fusion des deux Ecoles polytechniques suisses. Il n'en est pas question. La création d'une seule école avec deux sièges serait une erreur monumentale. Tout le monde l'a compris aujourd'hui. Ce qui est logiquement demandé, par contre, est une coordination de manière à faciliter à l'avenir le passage d'étudiants d'une école à l'autre, et l'organisation d'une formation de troisième cycle. Par ailleurs, les tâches toujours plus étendues et coûteuses de la recherche scientifique exigent aussi une coordination pour l'établissement d'une politique scientifique suisse. C'est naturellement par les organes de direction supérieure que cette coordination devra être assurée, sans pour autant empêcher, bien au contraire, les liaisons directes de chaire à chaire ou d'institut à institut.

Deux solutions sont actuellement en discussion en ce qui concerne les organes directeurs. L'une consiste à adopter pour Lausanne la solution actuelle de Zurich. Un Conseil exécutif comprenant des personnalités extérieure à l'Ecole dirige et surveille. Il est présidé par un membre donnant tout son temps, qui est président de l'Ecole. Sous ce conseil exécutif, la structure peut être diverse. A Zurich, un rectorat et des sections ayant à leur tête des doyens. A Lausanne, la formule actuelle des Conseils des professeurs et des sections pourrait être maintenue avec une meilleure définition des compétences. Pour assurer la coordination entre Zurich et Lausanne, un comité de coordination comprenant des délégués des deux conseils serait institué. Cette formule permettrait au génie propre des deux Ecoles polytechniques de se manifester pleinement. Elle est très souple, ce qui est de nature à séduire les esprits latins. Par ce fait même, elle ne satisfait pas entièrement les autorités actuelles de l'Ecole de Zurich qui souhaitent la formule suivante : Un seul conseil siégeant alternativement à Zurich et Lausanne comprenant à plein temps le président et deux vice-présidents. L'un des vice-présidents assurerait la direction de l'Ecole de Zurich, l'autre celle de Lausanne. Les autres membres du Conseil seraient des personnalités choisies dans les milieux de l'économie. Cette solution plus hiérarchisée a aussi ses avantages et ses inconvénients. Il n'est pas encore possible, au moment où ces lignes sont écrites, de connaître vers laquelle des deux solutions les négociateurs se dirigeront. Le directeur actuel de l'EPUL préfère la première solution. Une foule d'autres problèmes pourraient être mentionnés. Ils n'ont pas, dans l'état actuel des pourparlers, une importance particulière, à l'exception peut-être du statut futur des laboratoires d'essai des matériaux. Actuellement, ils jouissent vis-à-vis de l'Ecole du même statut que les autres laboratoires. Leur mission est relative à l'enseignement et à la recherche fondamentale, appliquée et industrielle. La liaison entre les différentes activités est très intime. A Zurich, le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux représente ce que l'on appelle un « établissement annexe » de l'EPF, c'est-à-dire qu'il dispose de son budget propre dans les propositions faites par le Conseil d'école. Ce dernier souhaiterait une fusion de nos laboratoires d'essai avec ceux de Zurich. Nous ne pourrions pas accepter une telle solution. En effet, deux points nous paraissent fondamentaux :

— Il est essentiel de pouvoir disposer en Suisse de deux laboratoires d'essais neutres. L'industrie a besoin absolument de la possibilité de faire vérifier des résultats qu'elle estime douteux. Par ailleurs, si les essais de routine peuvent être normalisés, il faut garder l'avantage de deux Directions imaginatives séparées pour tout le reste de l'activité qui est la plus importante.

— Nos laboratoires sont tellement liés à l'enseignement et à la recherche en commun avec d'autres instituts, qu'il serait impossible pour les responsables de faire face à la fois aux exigences d'une direction collégiale avec Zurich

et de l'appartenance à l'Ecole. Si l'Ecole devient fédérale, nos laboratoires deviendront les laboratoires d'essai des matériaux de l'Ecole polytechnique fédérale — Lausanne.

Pour terminer, j'aimerais émettre quelques réflexions en ce qui concerne le développement de l'Ecole. La situation actuelle n'est pas seulement caractérisée par la limitation du nombre des étudiants, mais par une situation grave en ce qui concerne les instituts et les locaux. Certains instituts étoffent et d'autres sont inexistants, tel celui de génie chimique. On pourrait imaginer de maintenir la restriction du nombre des étudiants et de construire à Dornigny tout ce qui est nécessaire pour combler notre retard, comme première étape de la nouvelle Ecole. On constate que cette solution n'est pas rentable. Elle accroîtra le coût de la formation par étudiant dans une proportion considérable. Elle serait du reste impossible, car nous serions dans l'obligation d'ici deux à trois ans de limiter l'entrée des étudiants suisses. La seule formule raisonnable est de construire à Dornigny une première étape permettant d'accroître le nombre des étudiants à 2000. Elle devrait s'échelonner sur une période de six ans (1969-1974). Son coût présumé s'élèverait à 250 millions de francs dans lequel serait inclus l'achat des terrains nécessaires et l'équipement scientifique. Pendant cette période, le nombre des étudiants serait accru progressivement tout en maintenant l'effectif des étrangers dans une proportion raisonnable (30-35%). Pour obtenir une idée précise de l'effort financier qui sera demandé, il faut encore tenir compte de l'accroissement des charges d'exploitation qui s'élèveront progressivement pour atteindre la valeur de 21,5 millions en 1974. Si l'on compare ce chiffre avec celui de 25 millions qui correspond au budget annuel actuel de l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs, on conviendra que l'effort demandé reste dans des limites supportables. Si l'on sait d'autre part que toutes les prévisions dans le domaine de l'enseignement supérieur ont toujours été dépassées, on comprendra que l'intérêt de la Suisse tout entière motive notre insistance à exécuter une œuvre valable dans un domaine où le besoin se fera sentir d'une manière toujours plus lancinante. Nous faisons confiance à nos autorités et nous souhaitons que notre génération soit capable de comprendre le problème et accepte de faire, pour nos descendants, ce que nos aînés ont fait pour nous.

M. COSANDEY.

Lausanne, le 15 novembre 1967.

### Les registres suisses des professions techniques

Le Comité suisse de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a récemment présenté sa demande d'adhésion au *Registre suisse des professions techniques (REG)*. Nous désirons marquer par-là notre intérêt aux efforts tendant à la création d'un ordre national des professions techniques, que l'évolution de la technique rend de plus en plus indispensable.

Lorsque certaines transformations internes décidées depuis sa récente transformation en fondation seront terminées, le *Registre* permettra :

- 1) une information utile et précise du grand public et des autorités par sa classification en cinq registres ;
- 2) d'orienter les jeunes vers le cycle d'étude et de formation les conduisant à exercer le métier technique de leur choix, correspondant à leur capacité ;
- 3) en fixant les niveaux de formation exigés pour le port d'un titre, le *Registre* sera un organe de référence précieux, car il permettra d'indexer à ces seuils de formation l'exercice de telle profession, partant de lier l'exercice d'une profession donnée à un titre donné ;
- 4) de mettre en place les moyens de passage d'un titre à un autre, partant d'une profession à une autre, permettant la promotion des valeurs, notion à laquelle nous restons très attachés ;

5) il permettra enfin aux cantons désirant utiliser la faculté qui leur est donnée par l'article 33 de la Constitution de réglementer les professions d'architecte et d'ingénieur, de disposer des critères utiles à fixer les seuils de formation requis pour l'exercice de ces professions. Ceci en éliminant les obstacles et inconvénients présentés par certaines solutions connues à l'étranger d'avoir plusieurs catégories de professionnels habilités à exercer la même profession.

Nous pensons qu'il était extrêmement utile de présenter les registres suisses des professions techniques à nos membres et c'est la raison pour laquelle nous avons prié M. Beaud, secrétaire de la Fondation des registres suisses, d'en faire la présentation.

ALDO REALINI

Vice-président  
A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>PL

Lausanne, le 20 novembre 1967.

### Les registres suisses des professions techniques

par M. Beaud, secrétaire de la Fondation  
des registres suisses (REG)

Une définition précise des professions et leur bon exercice sont un élément important de la vie sociale et économique. Si dans les milieux de la technique et de l'architecture des tensions se manifestent, elles s'expliquent par le manque de clarté dans les notions et l'absence de réglementation légale. La nécessité d'un tel ordre dans ces secteurs s'est concrétisée dans notre pays par la création en 1951 d'un Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, et par l'apparition de réglementations cantonales en Suisse romande et au Tessin.

Le présent exposé aura donc pour objet de poser le problème spécifique d'un ordre professionnel dans les professions techniques et l'architecture, de démontrer que le Registre suisse apporte une solution valable à un problème difficile d'autant mieux qu'il se base sur le principe de la promotion des valeurs.

#### 1. Un ordre professionnel nécessaire

Dans les temps anciens, alors que l'on connaissait déjà le médecin et le jurisconsulte, on ne parlait pas encore d'architecte ou d'ingénieur, mais simplement d'entrepreneur, de constructeur. Ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'avec l'essor extraordinaire de l'architecture, de la science et de la technique, que les professions d'architecte et d'ingénieur se sont libérées pour obtenir un statut propre. Notre système juridique suisse malheureusement n'a pas encore réussi à dissocier les notions d'architecte et d'ingénieur de celle d'entrepreneur, si bien qu'une certaine confusion existe encore. Au niveau universitaire, ces professions sont, sans doute, considérées comme étant des professions libérales, mais on admet aussi qu'elles peuvent présenter les qualités d'un métier. Quelques cantons romands et le Tessin ont bien utilisé la faculté que leur donne l'article 33 de la Constitution fédérale pour réglementer les professions d'architecte et d'ingénieur civil, mais dans la grande majorité des cantons, deux voies restent ouvertes pour accéder à l'exercice de ces professions : la voie scolaire et la voie pratique.

La voie scolaire est celle qui par les études mène au diplôme, sorte de laissez-passer indispensable pour l'entrée dans la vie active, productive. On devient habituellement ingénieur ou architecte en passant par le gymnase et l'école polytechnique ; technicien, par l'apprentissage et le technicium. La voie pratique est celle qui conduit le jeune homme vers un maître reconnu, un homme de métier bien établi, qui s'engage à diriger son apprentissage, à lui enseigner tous les secrets de son art. Le disciple docile, habile et travailleur arrive à gravir assez rapidement les degrés de la profession. Le mal vient du fait qu'une échelle des valeurs bien marquée n'existe pas pour la seconde voie, ce qui entraîne le risque de voir de nombreux incapables s'installer dans la profession. Avec l'évolution extraordinaire de l'architecture et des sciences techniques, un contrôle de cette seconde voie est de plus en plus nécessaire.

Et c'est ainsi qu'a pris forme l'idée d'un registre qui groupe, suivant une échelle unique, les spécialistes aux différents niveaux professionnels et consacre le principe de la promotion des valeurs. Par la reconnaissance cantonale, cette solution du Registre suisse pourrait très rapidement régler, pour l'ensemble de la Suisse, ce problème urgent d'un ordre professionnel dans la technique et l'architecture.

#### 2. Le Registre suisse

Depuis près de cinquante ans, le problème d'un ordre professionnel, faussement appelé question des titres, agite les milieux de la technique et de l'architecture. Un premier essai de réglementation sur le plan fédéral fut tenté vers 1930, par la discussion au Conseil national d'un projet de Chambre suisse des ingénieurs et des architectes. Les politiciens trouvèrent qu'une protection trop rigide des diplômés universitaires ne pouvait être admise et le projet fut abandonné. En 1937 cependant, le canton du Tessin réussit à faire approuver par décret la création d'un ordre des architectes et des ingénieurs, l'OTIA, mais cet ordre ne fut jamais très effectif. En 1941, le canton de Vaud mit à profit la révision de la loi sur la police des constructions pour introduire une limitation de la faculté de déposer des demandes en autorisation de bâtir aux architectes et ingénieurs diplômés et pour les architectes aussi aux praticiens qui auraient subi avec succès les épreuves d'un examen cantonal. Cette solution vaudoise réussit à s'imposer. Malgré leur échec des années 30, les associations professionnelles entretiennent avec persévérance l'idée d'une réglementation fédérale des professions techniques.

En 1951, leur entente conduit à la création du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens. Par convention la SIA, l'UTS, la FAS et l'ASIC décidaient d'établir et tenir à jour la liste des praticiens qu'elles reconnaissaient comme étant qualifiés pour exercer les professions d'ingénieur, d'architecte ou de technicien. Cette liste avait essentiellement un caractère d'information publique, mais la reconnaissance cantonale pouvait lui donner la force de réglementation. Cette reconnaissance fut acquise à Neuchâtel en 1957 et à Genève en 1961. La dernière édition du Registre, qui date de 1962, porte 18 000 noms environ.

Le Registre de 1951 comprend trois sections :

- le registre des ingénieurs ;
- le registre des architectes ;
- le registre des techniciens.

L'inscription se fait sans formalité, sur présentation d'un diplôme ou certificat scolaire, c'est-à-dire que les diplômés de l'Ecole polytechnique fédérale ou de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne sont inscrits automatiquement dans le registre des ingénieurs ou des architectes, tandis que ceux qui sortent des technicums, après avoir subi avec succès les épreuves finales, sont inscrits dans le registre des techniciens. L'inscription est effectuée également lorsqu'elle se fonde sur le contrôle positif d'une commission d'experts : c'est ce qu'on appelle la promotion par la pratique. L'examen est principalement basé sur l'activité exercée par le candidat, qui doit apporter la preuve qu'il possède les qualités professionnelles nécessaires et une bonne culture générale.

A la suite de la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, l'institution du Registre suisse se devait d'adapter sa division aux nouveaux titres introduits par cette loi pour les diplômés des technicums qui devenaient écoles supérieures techniques. Le Registre devait se diviser dès lors en trois degrés et cinq sections :

- 1<sup>er</sup> degré : 1) ingénieurs
- 2) architectes
- 2<sup>e</sup> degré : 3) ingénieurs-techniciens
- 4) architectes-techniciens
- 3<sup>e</sup> degré : 5) techniciens

L'UTS, ne voulant pas admettre les nouveaux titres du deuxième degré, se retira de l'organisation du Registre suisse. La loi ne pouvant pas rester ignorée, les autres associations responsables, soit la SIA, la FAS et l'ASIC, décidèrent de continuer l'œuvre entreprise. La Confédération les appuya dans leur résolution. C'est ainsi que le 5 juillet 1966 une Fondation des registres suisses fut constituée, qui reprenait les registres et s'engageait à les tenir fidèlement. Le statut juridique de la fondation devait octroyer à l'organisation la personne morale et, partant, plus d'indépen-

dance. Il facilite aussi l'affiliation d'autres associations et avant tout des institutions publiques comme la Confédération et les cantons. Depuis sa création une association, la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI) a été admise au sein de la fondation, et plusieurs demandes sont à l'étude. L'organisation de l'institution comprend avant tout : le conseil de fondation, le comité de direction et les commissions d'exams.

La première année de la fondation a été consacrée principalement à la mise au point de l'organisation, à l'élaboration et à la mise en vigueur des règlements internes et en particulier du règlement des exams. Les années qui viennent seront consacrées à la consolidation et à l'extension de l'institution. Certes la défection de l'UTS est regrettable, et il faut espérer un retour, mais elle ne peut empêcher l'essor des Registres suisses. La question des titres que cette association porta devant les tribunaux a trouvé son épilogue le 13 juin dernier devant le Tribunal fédéral. Sa décision — il faut s'en réjouir — renforce très sérieusement le prestige de la Fondation des registres suisses. La plus haute instance judiciaire du pays insiste, par exemple, sur le fait que c'est bien la volonté du législateur fédéral de maintenir une distinction dans les titres des écoles moyennes et supérieures et de n'admettre une promotion des ingénieurs-techniciens et des architectes-techniciens que par l'examen instauré par la Fondation des registres. A la suite de cet arrêt, l'avenir de l'institution des registres suisses paraît assuré, et il est permis d'espérer que l'ordre professionnel qu'elle apporte aux secteurs de la technique et de l'architecture s'étendra rapidement à l'ensemble du territoire du pays, dans l'intérêt général d'ailleurs.

Zurich, le 7 novembre 1967.

#### Nouvelles des associations et sections

Nous rappelons aux présidents des associations et sections nationales que ces colonnes leur sont ouvertes. Utilisez largement ce moyen d'information ! L'intérêt de notre Bulletin dépend de vous !

#### Section de Berne

Durant sa troisième année d'activité, le groupe des Epu- liens de la Ville fédérale se porte bien et chaque réunion donne l'occasion d'approfondir les liens d'amitié entre les quelque 60 membres établis dans la région bernoise.

L'esprit qui anime nos conférences périodiques correspond au besoin de la plupart d'entre nous de suivre et discuter les problèmes généraux et modernes. Vu que nos réunions se font dans une certaine intimité, cela donne souvent l'occasion au conférencier (soit l'un des nôtres, soit une personne du dehors) de dévoiler des vérités que les moyens d'information de masse ne permettraient en général pas. Les discussions animées suivant les exposés prouvent chaque fois l'intérêt suscité, ainsi que la faculté encore très éveillée des académiciens nourris aux mamelles de l'EPUL de se sortir de leur spécialité de tous les jours, et aussi du monde de la technique proprement dite.

La dernière conférence de M. le Dr *Emilio Moser*, vice-directeur à la Division du commerce, en est un exemple éclatant. M. Moser nous a passionnés, en nous parlant des aspects récents de l'intégration européenne et de la position des délégués suisses dans les nombreux pourparlers actuels.

Quant à nos stamms mensuels, ils donnent avant tout l'occasion de faire vivre l'amitié qui existe à l'état latent entre tous les anciens diplômés de l'EPUL. Il s'y ajoute évidemment le plaisir de se retrouver entre Romands dans une région linguistique différente, d'ailleurs plus difficile à supporter lorsqu'on est isolé. Nous avons parfois le plaisir de recevoir quelques visites du dehors. En particulier, l'annonce du passage à notre stamm du 18 décembre prochain de notre nouveau président central, M. le conseiller

aux Etats *Eric Choisy*, est un événement qui nous honore et nous remplit de joie.

Pour conclure, nous aimerions encore dire ici l'intérêt et les vœux que l'A<sup>3</sup> bernoise adresse à l'EPUL pour les changements envisagés sur le plan cantonal et fédéral. D'autre part, il nous semble aussi qu'une A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>PL forte et vivante est plus nécessaire que jamais et, à côté de la SIA ou de la GEP, notre association pourrait devenir un forum dans lequel se confronteraient les nombreux problèmes de la Suisse moderne et industrielle.

*Au nom de l'A<sup>3</sup> bernoise:*  
W. KNOBEL.

Berne, le 13 novembre 1967.

Pour la période 1967-1968, le comité de l'A<sup>3</sup> bernoise est constitué comme suit :

*Walter Knobel*, président ;  
*Pierre Byrde*, vice-président ;  
*Pierre Tacier*, secrétaire ;  
*Maurice Apothéloz*, secrétaire a.i. ;  
*Jean-Pierre Leyvraz*, caissier ;  
*Jean-Louis Jossevel*, membre.

#### Section de suisse orientale

Lors d'une réunion de l'Association suisse, le délégué zurichois, M. *Dutoit*, a présenté sa requête de la façon originale suivante :

Vous me permettrez d'y mettre un peu de forme  
Pour vous soumettre ici une liste énorme.

Et parodiant alors le grognard de l'*Aiglon*  
Je vous dois aujourd'hui porter réclamations :  
Nous qui, de Suisse orientale, versons à votre caisse  
Trois écus bien sonnants qu'en confiance on vous laisse,  
Nous que les remboursements par la poste importunent  
Devons faire bonne figure à mauvaise fortune,  
Nous qui de ces trois écus ne palpons que trois francs  
Et pour l'emploi du reste ne faisons que chou blanc,  
Nous laissés ignorants des nouvelles recrues  
Par un secrétariat d'information menue,  
Nous qu'un président zélé, ainsi qu'un enquêteur,  
Sacrifie ses loisirs à parfaire la teneur  
D'une liste de membres toujours fausse et caduque,  
Nous qui par soif de lecture en maintes occasions  
Devons faire circuler le Bulletin d'information,  
Nous que nos collègues du génie civil,  
Détenteurs d'un bureau ou associés habiles,  
De leurs vœux justifiés en matière sociale,  
Voulant donner l'exemple et leur appui moral,  
Entrainent en leur sillage, fort subtilement,  
Ingénieurs d'industrie et tout le fourniment,  
Ne sachant pas encore que ceux-ci coûtent que coûtent  
Aux désirs d'un patron, ex-collègue on s'en doute,  
Sont contraints de céder titre, génie inventif,  
Sous le poids du Conseil dit administratif,  
Nous qui reconnaissons qu'en cette matière  
Des innovations doivent se faire lumière,  
Nous ne pouvons jouer qu'un jeu qui nous convienne,  
Satisfaisant chacun, Acubiens, Acubiennes.  
De sorte, président et noble aréopage,  
Pour que d'est en ouest on fasse bon ménage  
Au nom de mes collègues d'un pays d'un autre âge  
Je vous prie de chercher à concilier les points  
Exposés ci-dessus et d'y mettre vos soins.

Merci, monsieur Dutoit, pour ce pertinent démenti apporté à tous ceux qui prétendent que l'ingénieur est un être démunie d'esprit et de fantaisie !